

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**  
-----  
**Arrondissement  
de Lyon**  
-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**  
-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 2 février 2017
	Compte-rendu affiché le 10 février 2017
art. 16 Code Municipal : <b>35</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2016
en exercice : <b>35</b>	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
qui ont pris part à la délibération <b>34</b>	Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme VILLARET Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services

**OBJET**

**8**

**PROGRAMME  
DE RÉHABILITATION –  
ÉGLISE DU CENTRE**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET (à partir du rapport n° 2), GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÉN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, VILLARET, GRÉLARD (à partir du rapport n° 3), ASTIER (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport n° 3), ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP, LATHUILIÈRE (à partir du rapport n° 3), PONTVIANNE,

Membres excusés : MM. RODRIGUEZ (pouvoir à Mme BOIRON), ALLES (pouvoir à Mme BAZAILLE), ELEFThERATOS (pouvoir à M. ISAAC-SIBILLE),

Membre absente : Mme COATIVY.

M. BARRELLON, Adjoint au Maire, explique que, dans le cadre des actions conduites pour la conservation de son patrimoine bâti, la ville a engagé un projet sur l'Église du Centre.

Il est rappelé que l'église du Centre a connu au fil des époques plusieurs étapes dans sa construction.

Il existe une première église médiévale dont subsiste une partie de l'ancien clocher-porche. Au 18<sup>e</sup> siècle, le chœur fut agrandi et la sacristie construite. Des travaux d'entretien ont été réalisés jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, où l'église devient trop petite.

Puis un projet de reconstruction débute en 1840. L'édifice subit un effondrement en novembre 1841 (écroulement de la nef principale et de la nef latérale ouest). Le chantier reprend pour se terminer en juin 1843.

Des problèmes apparaissent, qui conduiront à la pose de tirants en 1877. Le clocher-porche roman est repris en 1892 lors du creusement de l'avenue Valioud. Les façades sont modifiées (décapées de leur enduit) en 1913 et des travaux de consolidation réalisés en 1938.

L'église a été l'objet d'une réfection totale des peintures intérieures en 1948 et a vu une grande partie de ses fresques recouvertes.

En 2006 le système de chauffage au gaz a été révisé et pour des raisons de sécurité une ventilation a été installée.

Enfin, en septembre 2009 la totalité des plâtres de la voûte de la nef principale a été inspectée et une partie a été reprise (purge et toilage) suite à la chute au sol par plaques de quelques décimètres carrés fissurés et instables.

En 2010, la Ville, en accord avec la paroisse, a souhaité une approche exhaustive permettant une réflexion globale sur ce patrimoine.

Sur la base d'une mission de diagnostic confiée à la société d'architecte du patrimoine FEASSON-GAGNAL-GOULOIS, la réfection de la toiture estimée à 110 000 € T.T.C. a été réalisée à l'automne 2011 - hiver 2012 et le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par le cabinet ARCHIPAT s'est vu confier le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation intérieure estimés alors à 678 500 € T.T.C. hors honoraires.

Au cours de la réalisation de ses études, le maître d'œuvre a relevé des problèmes d'humidité dans les pieds de murs notamment en façade ouest donnant sur l'avenue Valioud et en façade nord donnant sur le Vingtain.

Ces traces d'humidité révèlent un mauvais état sanitaire des éléments extérieurs de l'église dont l'ampleur nécessite une intervention et un traitement préalable aux travaux intérieurs.

Faute de procéder au traitement de ces désordres d'étanchéité des façades, les travaux projetés à l'intérieur s'en trouveraient affectés immédiatement et durablement.

Pour apporter une solution à ces sujétions techniques imprévues qui n'ont pas été mises en lumière par le diagnostic préalable et afin de disposer des études permettant de mettre en œuvre ces solutions techniques, le maître d'œuvre a réalisé les études nécessaires à l'assainissement extérieur (un diagnostic (DIAG) et un Avant Projet Sommaire (APS) portant sur les pieds de façades ouest et nord).

En raison de l'importance des imprévus liés à l'état des façades non prises en compte lors de la définition du besoin, la Ville a décidé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre d'ARCHIPAT à l'automne 2012.

Aujourd'hui, pour relancer le projet de remise en valeur, de restauration, de mise en accessibilité et de sécurisation de l'église du Centre, élément majeur de son patrimoine, la Ville a programmé des travaux en 2 grandes tranches : les travaux extérieurs entre 2018 et 2020 et les travaux intérieurs à partir de 2021.

Préalablement aux travaux extérieurs, la Ville compte faire appel à la souscription du public, via la Fondation du Patrimoine, à partir de décembre 2017. La Paroisse est associée à cette démarche.

Pour un tel appel à souscription il est nécessaire d'estimer les travaux subventionnés au niveau de l'Avant Projet Définitif (APD).

Il convient donc de consulter à nouveau les architectes du patrimoine pour une mission de maîtrise d'œuvre complète de conception et de suivi des travaux (de l'Avant Projet Sommaire (APS) à l'Assistance aux Opérations de Réception (AOR)) tant extérieurs qu'intérieurs.

Ce marché de maîtrise d'œuvre sera divisé en 2 tranches (ferme pour les travaux extérieurs et optionnelle pour les travaux intérieurs) pour s'adapter à la temporalité particulière et longue du projet de restauration de l'église.

La procédure retenue pour la dévolution de ce marché est la procédure concurrentielle avec négociation selon les articles 71 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ceci étant exposé, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet des travaux de restauration de l'église du centre,
- autoriser Madame le Maire à lancer la consultation pour la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux extérieurs et intérieurs de restauration de l'église,

- autoriser Madame le Maire à prendre en temps utile toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- autoriser Madame le Maire à lancer l'appel à la souscription publique de soutien de la première tranche de travaux extérieurs de ce projet et à solliciter les subventions nécessaires,
- autoriser Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme induites.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet des travaux de restauration de l'église du centre,

- AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation pour la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux extérieurs et intérieurs de restauration de l'église,

- AUTORISE Madame le Maire à prendre en temps utile toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- AUTORISE Madame le Maire à lancer l'appel à la souscription publique de soutien de la première tranche de travaux extérieurs de ce projet et à solliciter les subventions nécessaires,

- AUTORISE Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme induites.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI